

Demande de soumissions numéro 87055-14-0355

Services de conception graphique pour la Commission canadienne de sûreté nucléaire

Questions et réponses n° 1

Question n° 1

Aux critères M8 et M11, il est précisé que le soumissionnaire doit démontrer et attester (présenter une attestation écrite) dans sa soumission que l'entreprise ou son personnel possède des connaissances et de l'expérience à l'égard du Programme de coordination de l'image de marque du gouvernement du Canada et de la Boîte à outils de l'expérience Web (version 3.0 ou ultérieure) OU de la liste de services détaillés.

Pouvez-vous préciser ce qu'on entend par « attestation écrite »?

Réponse n° 1

Une lettre signée par le soumissionnaire est requise, attestant que l'entreprise ou son personnel possède les connaissances et l'expérience exigées aux critères M8 et M11.

Remarque : Une erreur s'est glissée dans les sections 08 et 011 de la version française de la demande de soumissions :

Le texte français *fautif* énonce ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit démontrer et attester (présenter une attestation écrite) dans sa soumission que son entreprise **et** son personnel... »

Le texte français *devrait plutôt se lire* comme suit :

« Le soumissionnaire doit démontrer et attester (présenter une attestation écrite) dans sa soumission que son entreprise **ou** son personnel... »

La version française de la demande de soumissions a été corrigée.

Question n° 2

En ce qui concerne la demande au critère M9, les échantillons doivent-ils avoir été réalisés au cours d'une période précise.

Réponse n° 2

Non, ils ne doivent pas avoir été réalisés au cours d'une période précise. Par contre, les soumissionnaires doivent garder à l'esprit que les échantillons seront évalués conformément à la section C3. Nous encourageons les soumissionnaires à soumettre des échantillons récents (p. ex. des échantillons réalisés au cours des 3 à 5 dernières années).

Question n° 3

Au critère M9, pour la catégorie Web, les échantillons fournis peuvent-ils comprendre d'autres projets sur le Web en plus de la conception de pages Web? Par exemple, bannières Web, créations multimédias (animations, audio, site Web interactif et vidéo), résumés graphiques, Flash, PDF interactif ou documents EPUB?

Réponse n° 3

Oui.

Question n° 4

Au critère M9, quelle est l'attente en ce qui concerne les copies papier des échantillons de pages Web? Par exemple, pouvons-nous fournir des impressions en couleurs de saisies d'écran?

Réponse n° 4

Oui, les impressions en couleurs de saisies d'écran sont acceptées.

Question n° 5

Au critère M12, vous avez précisé de fournir des lettres de recommandation pour les trois derniers projets que nous avons effectués pour le gouvernement du Canada. Nous préférons fournir des lettres de recommandation pour les projets qui ont une portée semblable, en fonction de l'Énoncé des travaux de cette demande de propositions. Pouvez-vous confirmer que c'est acceptable, pourvu que les projets aient été effectués dans un certain délai?

Réponse n° 5

Non, le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences du critère M12.

Question n° 6

Dans la demande de soumissions de la CCSN, au critère M2, vous demandez que les copies des « contrats » soient fournies à titre de preuve documentaire des projets complétés avec les clients du gouvernement du Canada. Ce ne sont pas des documents que nous conservons dans nos dossiers, car ils ne sont pas nécessaires une fois qu'une transaction a été conclue.

Nous avons par contre toutes les factures, avec les numéros de contrats relatifs au gouvernement du Canada, que nous pouvons présenter comme preuve documentaire. Il s'agit d'un mode de preuve courant, car les factures comportent également le *nom de la personne-ressource*, l'*adresse*, le *numéro de facture*, et le *numéro de contrat*. Pouvons-nous les fournir comme preuve documentaire du travail effectué pour le gouvernement du Canada?

Réponse n° 6

Oui, elles seront acceptées comme preuve documentaire si les factures comprennent les renseignements suivants :

- 1- Numéro de contrat, si disponible
- 2- Nom de l'organisation pour qui le travail a été exécuté
- 3- Détails sur le type de travail effectué et démontrant le nombre de projets réalisés (10)